Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260910-202698-DE

LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
Commune de SEIGY

Mairie de Seigy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
03/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre à 19 heures 00 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne CAIL, Maire. La convocation a été affichée le 3 septembre 2026.

Étaient présents : Mesdames Evelyne CAIL- Christine LEBERT - Sylvie BARIZZI-LOISEL – Yvette MASSET - Dominique SALLÉ - Nathalie PLAT - Florence FOUSSIER et Messieurs Claude BARAT - Jean-Marc BIET- Jean-Philippe NONET - Jérôme BECUAU - Damien SELLIER - Dominique SIMONNET- Pascal BRAULT.
Était absent : Jean-Luc ESNAULT.

Madame Evelyne CAIL, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 – 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Jean-Philippe NONET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°202698	**OBJET :** **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR L'ORGANISATION DE LA MARCHE ROSE DU 11 OCTOBRE 2026**	**7. Finances locales** **7.5 subventions**

La lutte contre le cancer du sein constitue un enjeu majeur de santé publique, comme en témoignent les 60 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année en France. Octobre, mois dédié à la sensibilisation à cette maladie, offre une opportunité de mobiliser les citoyens autour de la prévention, du dépistage et de la solidarité envers les personnes touchées. Dans ce cadre, la Ligue contre le cancer, association reconnue d'utilité publique, organise des actions de sensibilisation et de collecte de fonds au profit de la recherche et de l'accompagnement des malades.

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260910-202698-DE

La Commune de Seigy souhaite s'associer à cette démarche en accueillant la Marche Rose le 11 octobre 2026, une manifestation ouverte à tous, combinant marche pédestre et actions de prévention. Cet événement permet de :

- Sensibiliser la population aux enjeux du dépistage précoce et aux habitudes de vie favorables à la santé (alimentation, activité physique) ;
- Mobiliser les acteurs locaux autour d'une cause commune ;
- Soutenir financièrement la recherche et l'accompagnement des patients, via le reversement des dons collectés ;
- Animer le territoire en proposant une activité inclusive, accessible à tous les âges et niveaux de mobilité.

La participation de la Commune à la Marche Rose s'inscrit dans une démarche de santé publique et de cohésion sociale, en lien avec les priorités nationales (Plan cancer 2021-2030, PNNS) et les attentes des habitants.

La convention projetée précise les obligations réciproques (mise à disposition du domaine public, sécurité, reversement des dons) et respecte les principes de transparence financière et de neutralité politique, conformément à la jurisprudence administrative.

L'événement contribuera à :

- Renforcer les liens entre la Commune, les associations et les acteurs de santé ;
- Valoriser l'engagement de Seigy en faveur des causes solidaires ;
- Dynamiser l'attractivité du territoire via une manifestation inclusive.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer pour l'organisation de la Marche Rose du 11 octobre 2026.
- D'autoriser Madame la Maire (ou son représentant légal) à :
 - Signer ladite convention ainsi que ses éventuelles annexes ;
 - Engager les dépenses nécessaires à la mise à disposition du domaine public et à la sécurisation de l'événement, dans la limite des crédits inscrits au budget communal ;
 - Reverser à la Ligue contre le cancer l'intégralité des dons collectés lors de la manifestation,

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260910-202698-DE

La présente délibération sera :

- Transmise en préfecture dans les 15 jours suivant son adoption ;
- Publiée sur le site internet de la Commune et affichée en mairie ;
- Notifiée au Comité départemental de la Ligue contre le cancer.

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe NONET

La Maire,

Evelyne CAIL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 16/09/2026 et de la publication le 16/09/2026

Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

La Maire,

Evelyne CAIL

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 041-214102394-20260910-202698-DE